



Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

25 JAN. 2021

Syndicat Interdépartemental de Collecte et de  
Traitement des Déchets Amboise-Loire-Vendôme

Date de convocation : 12/01/2021

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Dont Pouvoir(s) : 4

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**

Secrétaire de séance : **Bruno MARGOIL**

Présents votants :

**Agglopolys** : GASPARDINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. GENAY Benoît, JEAN-FRANCOIS Jérôme, MENU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire :**

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. EHLINGER Pierre, LEPRINCE Marc, suppléants.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BORDE François à MARY Christian, YSABELLE Stéphane à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés : HERRAIZ Pierre, MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, LE GALL Emmanuelle, RANVAL Lionel, DUPUIS Brigitte, SCHNEL Alain, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille, POTTIER Patrice, JEANTHEAU Nicole, FLAMENT Nadia, MANCEAU-GUILHERMOND Française.

**DELIBERATION N° 2021-01**

**Charges générales 2020 – produits et participations attendus**

*Annulation en partie de la délibération n° 2020-26 portant sur les Produits et participations attendus 2020 pour les adhérents.*

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2333-76 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 à 1526 ;

Considérant la nécessité de voter le produit et les participations attendus pour l'année 2020 ;

Considérant que cela ne concerne pas la prévention, car ValEco et Agglopolys sont liés par convention dans ce domaine et que rien n'a été mis en œuvre pour les autres territoires ;

Considérant que cela comprend les investissements et les participations au capital de la SPL ;

Considérant que ce montant a été réduit à hauteur du droit d'usage perçu pour 2020 ;

Considérant la répartition des charges générales présentée ci-dessous ;

• **Frais généraux**

Le montant attendu pour les frais généraux de ValEco est estimé à 1 427 045 €.

Ce montant ramené à l'habitant selon la population DGF 2019 est de 5.83 €.

Il comprend : les services supports et les frais généraux, la participation à la SPL (telle que votée), les investissements nécessaires (tels que prévus au budget). La prévention en est exclue compte tenue que ValEco et Agglopolys sont liés par convention. Le droit d'usage perçu en 2020 a été affecté pour réduire les charges générales.

- Montants attendus pour 2020

	SMICTOM Amboise	VALDEM	AGGLOPOLYS
<b>CHARGES GENERALES</b>			
SERVICES SUPPORTS	200 844	151 151	324 038
011 charges à caractère général	58 989	44 394	95 172
012 charges de personnel	102 529	77 161	165 418
65 autres charges de gestion courante	16 854	12 684	27 192
66 charges financières	22 472	16 912	36 256
INVESTISSEMENTS	224 720	169 120	362 560
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>425 564</b>	<b>320 271</b>	<b>842 598</b>
PARTICIPATION SPL	107 686	79 806	171 145
<b>TOTAL</b>	<b>533 250</b>	<b>400 077</b>	<b>1 013 743</b>
RECETTE Droit d'usage (S2)	154 495	116 270	249 260
<b>TOTAL</b>	<b>378 755</b>	<b>283 807</b>	<b>764 483</b>

Le comité syndical, après en avoir délibéré,  
**APPROUVE** à l'unanimité les produits et participations 2020 attendus pour les adhérents.

Certifié exécutoire  
 Reçu en Préfecture  
 de Loir-et-Cher, le : 25 JAN 2021

Publié ou notifié, le : - 1 FEV 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur  
 lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 19 janvier 2021

Le Président,  
**Christian MARY**





Syndicat Interdépartemental de Collecte et de  
Traitement des Déchets Amboise-Blois-Vendôme

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

25 JAN. 2021

Date de convocation : 12/01/2021

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Dont Pouvoir(s) : 4

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**

Secrétaire de séance : **Bruno MARGOIL**

Présents votants :

**Agglopolys :** GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. GENAY Benoît, JEAN-FRANCOIS Jérôme, MENOUE Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire :**

**Communauté de Communes Grand Chambord :** LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise :** BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. EHLINGER Pierre, LEPRINCE Marc, suppléants.

**VALDEM Vendôme :** BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BORDE François à MARY Christian, YSABELLE Stéphane à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés : HERRAIZ Pierre, MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, LE GALL Emmanuelle, RANVAL Lionel, DUPUIS Brigitte, SCHNEL Alain, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille, POTTIER Patrice, JEANTHEAU Nicole, FLAMENT Nadia, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

**DELIBERATION N° 2020-02**

**Affectation des biens et des emprunts du budget principal de ValEco à ses nouveaux budgets annexes**

Vu les articles L. 5212-8 et L. 5722-1, ainsi que l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2019-05 du 12 février 2019 approuvant les nouveaux statuts de ValEco au 1<sup>er</sup> janvier 2020,  
Vu la délibération n°2019-44 du 3 décembre 2019 décidant de la création de budgets annexes ;  
Considérant la mise à disposition des biens nécessaires à la compétence traitement déléguée par le SMICTOM d'Amboise et VALDEM,

Considérant que les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire, mais qu'ils permettent d'établir efficacement le coût réel d'un service,

Considérant que, afin de mettre en œuvre une comptabilité des budgets annexes précise et retraçant toutes les opérations en lien avec les budgets concernés, il convient d'affecter les biens et les emprunts afférents à chacun des budgets annexes concernés pour que le budget général ne porte plus l'intégralité des amortissements et des emprunts,

Considérant qu'il s'agit d'opération non budgétaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité l'affectation des biens et emprunts du budget principal de VALECO à ses nouveaux budgets annexes.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : 25 JAN 2021

Publié ou notifié, le : 17 FEV 2021



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 19 janvier 2021

Le Président,  
**Christian MARY**





Syndicat Interdépartemental de Collecte et de  
Traitement des Déchets Amboise-Blois-Vendôme

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

25 JAN. 2021

Date de convocation : 12/01/2021

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Dont Pouvoir(s) : 4

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**  
Secrétaire de séance : **Bruno MARGOIL**

Présents votants :

**Agglopolys** : GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. GENAY Benoît, JEAN-FRANCOIS Jérôme, MENU Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** :

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. EHLINGER Pierre, LEPRINCE Marc, suppléants.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BORDE François à MARY Christian, YSABELLE Stéphane à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés : HERRAIZ Pierre, MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, LE GALL Emmanuelle, RANVAL Lionel, DUPUIS Brigitte, SCHNEL Alain, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille, POTTIER Patrice, JEANTHEAU Nicole, FLAMENT Nadia, MANCEAU-GUILHERMOND Françoise.

**DELIBERATION N° 2021-03**

**Rémunération du président de la SPL**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment le titre III du livre V de la première partie,

Vu l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la société publique locale (SPL) Tri Val de Loir(e),

Considérant la nécessité de rémunérer le président de la SPL,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**AUTORISE à l'unanimité le président de la SPL à percevoir une indemnité de la SPL dans la limite de 1 200 € brut mensuel.**

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

25 JAN 2021

Publié ou notifié, le :

1 FEV 2021

Copie conforme au registre des délibérations sur  
lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 19 janvier 2021

Le Président,  
**Christian MARY**





Syndicat Interdépartemental de Collecte et de  
Traitement des Déchets Amboise-Blois-Vendôme

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

25 JAN. 2021

Date de convocation : 12/01/2021

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Dont Pouvoir(s) : 4

L'an deux mil vingt-et-un, le 18 janvier à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte ValEco, régulièrement convoqué, s'est réuni à ValEco, 5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS.

Président de séance : **Christian MARY**

Secrétaire de séance : **Bruno MARGOIL**

Présents votants :

**Agglopolys** : GASPARINI Jean-Luc, LAFFONT Yann, MARY Christian, titulaires. GENAY Benoît, JEAN-FRANCOIS Jérôme, MENOUE Hélène, MOREIRA Claire, suppléants.

**Communauté de Communes Beauce Val de Loire** :

**Communauté de Communes Grand Chambord** : LEGENDRE Philippe, MARGOIL Bruno, titulaires.

**SMICTOM Amboise** : BENOIST Blandine, BOUTARD Thierry, CHATELLIER Richard, LOUAULT Vincent, titulaires. EHLINGER Pierre, LEPRINCE Marc, suppléants.

**VALDEM Vendôme** : BOULAY Thierry, DEREVIER Alain, HARANG Brigitte, titulaires. VAILLANT Jeanine, suppléante.

Sont excusés et ont donné pouvoir : BORDE François à MARY Christian, YSABELLE Stéphane à LOUAULT Vincent, GARNIER Annette à DEREVIER Alain, GAUTHIER Laurent à BOULAY Thierry.

Membres excusés : HERRAIZ Pierre, MERESS Rachid, BANCHEREAU Marie-Odile, LE GALL Emmanuelle, RANVAL Lionel, DUPUIS Brigitte, SCHNEL Alain, AUGIAS Franck, CICUTTI Mireille, POTTIER Patrice, JEANTHEAU Nicole, FLAMENT Nadia, MANCEAU-GUILHERMOND Française.

**DELIBERATION N° 2021-04**

**Mise à disposition de personnel auprès de ValDem**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition auprès de ValDem, après accord de l'intéressée :

- Un attaché titulaire, à raison de 20 % de son temps, afin d'assurer des fonctions de direction,

Considérant que la durée de mise à disposition de l'intéressée est fixée du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 décembre 2021,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition auprès de ValDem d'un attaché à raison de 20% de son temps, pour la période du 31 mars 2021 au 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition et tous les actes nécessaires.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le : 25 JAN 2021

Publié ou notifié, le : - 1 FEV 2021



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 19 janvier 2021

Le Président,  
**Christian MARY**



ValEco

5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS  
Tél. 02.54.74.62.53 – Fax 02.54.74.62.26